

Laudatio Anne Lefebvre- Teilhard

G. Martyn



Laudatio Anne LEFEBVRE-TEILLARD

Georges MARTYN

Par la remise de la médaille Sarton (année académique 2006-07) de la Faculté de Droit de l'Université de Gand à Mme. Anne Lefebvre-Teillard, le soussigné, assisté de ses collègues historiens du droit Dirk Heirbaut et Rik Opsommer, a voulu exprimer sa sympathie pour la personnalité d'Anne Lefebvre-Teillard et sa sincère admiration de son œuvre.

Le nom de cette collègue parisienne sera inscrite à la liste de lauréats de la médaille Sarton, où figurent déjà des illustres prédécesseurs historiens du droit, comme Philippe Godding (Louvain-la-Neuve), Ditlev Tamm (Copenhague), Jürgen Weizel (Würzbourg) et Alain Wijffels (entre autres Leyde et Cambridge), pour ne nommer que les plus récents. Madame Teillard complète très bien la renommée de ces scientifiques venants du Nord et de l'Est; elle y ajoute la chaleur méridionale et le charme féminin.

Anne Marie-Christine Teillard est originaire en effet du Sud de la France, des Hautes Pyrénées et plus particulièrement de Lourdes¹, lieu de pèlerinage bien populaire, mais c'est à Paris qu'elle fait ses études. Dans les années soixante elle y obtient la licence en Droit, le diplôme d'études supérieures d'Histoire du droit et le diplôme d'études supérieures de Droit privé. Quand la capitale française vit la période agitée des manifestations estudiantines de mai soixante-huit, l'assistante à la faculté de droit est en train de préparer sa thèse de doctorat, sous la direction du grand Jean Gaudemet. Cette thèse, au sujet des officialités à la veille du Concile de Trente, est soutenue en soixante-dix et mérite la mention très bien avec félicitations du jury. Dans le concours d'agrégation de droit romain et d'histoire du droit de la même année elle est reçue deuxième.

¹ 04 septembre 1940.

De maître de conférences-agrégé à la faculté de droit de l'Université de Paris XIII dans la première moitié des années soixante-dix, elle passe par le professorat à la même faculté en 1975, pour enfin devenir professeur titulaire à l'Université de Paris II (Panthéon Assas) le premier novembre 1987. Elle est aussi directrice du diplôme d'études approfondies de droit canonique et professeur permanent au sein du programme interuniversitaire européen de formation doctorale en droit canonique.

Il est évident que, au cours de ses activités universitaires, elle a aussi à s'occuper de différentes tâches administratives, tant au niveau de sa faculté qu'à celui de l'université, mais c'est surtout son activité au sein de nombre d'associations et d'institutions scientifiques qui mérite d'être ensoleillée. Ne cueillant que quelques exemples de la liste trop longue à citer complètement, je mentionne ses fonctions de vice-présidente de l'Association des historiens des facultés de droit, de membre du conseil de direction de la Société pour l'histoire des facultés de droit, de directrice du Centre de recherches d'histoire du droit, de l'économie et de la société de Paris II, de membre du conseil d'administration de la Société française pour la philosophie et la théorie politiques et juridiques, de membre du conseil scientifique de la Revue des Droits, ... Elle est aussi membre correspondant de la Selden Society, de la Bayerische Akademie der Wissenschaften et, tout récemment, de la fameuse American Society for Legal History. Finalement je cite ses fonctions au sein du comité de la Société d'Histoire du Droit.

C'est dans sa fonction de présidente, à l'occasion de journées internationales d'histoire du droit de cette dernière société, parmi les historiens du droit mieux connue comme 'la Grande Société', que j'ai eu le plaisir de rencontrer Anne Lefebvre-Teillard. C'était à Rotterdam il y a quelques années. Il est toujours agréable de découvrir l'homme ou la femme derrière le nom d'auteur en tête d'un article ou d'un livre. J'avoue que j'ai été impressionné par la personnalité de professeur Anne Lefebvre-Teillard, par sa façon d'être, de présider une séance, d'animer le débat scientifique.

Et ceci m'amène à dire quelques mots au sujet des recherches de notre lauréate et de ses publications. Anne Lefebvre-Teillard a fait nom parmi les historiens du droit européen en premier lieu avec la publication de sa thèse sur les officialités. Il s'agit vraiment d'un travail de référence. Du droit canonique au droit de la famille, ce n'est pas un très grand pas. L'ouvrage *Le nom, droit et histoire* a été couronné par l'Institut de France. Et

le même honneur a été rendu au livre *Introduction historique au droit des personnes et de la famille*, publié il y a dix ans maintenant et présent dans chaque bibliothèque d'histoire du droit. Laurent Waelkens, à l'occasion de sa leçon inaugurale à Louvain, a dit à propos de cette publication: "Dat is op vandaag misschien voor onze civilisten wel het meest toegankelijke handboek over de geschiedenis van het personenrecht".² Sa contribution au sujet de la filiation, qui suit, est bien sûr fort inspiré par ce grand ouvrage.

Le droit canonique et le droit de la famille sont aussi les thèmes classiques des quelques cent articles parus dans différentes revues et anthologies. Il s'y agit de différentes institutions et sources de droit canonique, du transfert de compétence des officialités aux juridictions laïques, de la pénétration du droit canonique dans le droit coutumier, des professeurs de droit canonique médiévaux, de l'enfant naturel et du bâtard, du nom, de la filiation et bien très souvent du mariage.

Parlant du mariage, je saisis l'occasion de souligner que l'intérêt de la lauréate n'est pas exclusivement théorique. Pendant toute sa carrière Anne Teillard a marché le sentier de la vie quotidienne avec son mari; un couple harmonieux partageant les passions pour l'histoire, les livres, les voyages et tout particulièrement l'Italie. Le mariage heureux de monsieur et madame Lefebvre-Teillard est le berceau de quatre enfants et quinze petits-fils et petites-filles.

Mais retournons aux activités scientifiques, dont l'horizon d'Anne Lefebvre-Teillard est toujours plus vaste. Bien connues sont aussi ses publications sur les sociétés anonymes au XIXe siècle, autre temps, autre branche du droit. Il est évident qu'elle soit l'invitée à l'occasion du bicentenaire du code de commerce, que le monde juridique fêtera en 2007, aussi en Belgique.³

Ce ne sera certainement pas le dernier sujet d'une carrière scientifique bien remplie.

² Trad. : "C'est aujourd'hui pour nos civilistes peut-être le manuel le plus accessible au sujet de l'histoire du droit de la famille", L. WAELEKENS, "Matrimonium civile", *Tijdschrift voor Privaatrecht* 2005, (1087-) 1090 (-1109).

³ Anne Lefebvre-Teillard a présenté, le 23 février 2007, une communication au sujet du rôle de l'archichancelier Cambacérès dans l'élaboration du Code de commerce, à paraître dans D. HEIRBAUT et G. MARTYN (ed.), *Tweehonderd jaar Wetboek van Koophandel in België*, in *Iuris Scripta Historica*.

